

N° 244

ARRÊTÉS

DE
BRENNILIS

Le 09 novembre 1995

FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

VU, le Code des Communes, article L 122-11, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

VU, le Code des Communes, article L 122-20,

VU, l'élection de Monsieur Yves CORRE en qualité de Maire de la commune de BRENNILIS, le 24 juin 1995,

VU, la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 95, décidant de créer TROIS postes d'Adjoints au Maire rémunérés au taux maximum autorisé.

A R R E T E :

Article 1er : Monsieur CORRE Yves, Maire, donne délégation pour les travaux de bâtiments à Mr LAURENT Henri, 3ème Adjoint au Maire, avec effet rétroactif au 24 juin 1995.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation en sera adressée à :

- Mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
- Mr le Percepteur de PLEYBEN.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

